# Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| Nom de l'exploitant | Numéro de permis | Date d'inspection |
|---|---|---|
| Centre de la petite enfance (CPE) La ribambelle en folie Ltée | 2001910 | Le 14 novembre 2023 |
| Nom de l'établissement | | Numéro de téléphone |
| Halte scolaire la Ribambelle en Folie Ltée | | (506) 423-6401 |
| Adresse | | |
| 40 rue De L'École Saint-Léonard NB E7E 1Y6 | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis | | Titre du poste |
| Pascale Dumont-Levesque | | Mentor en assurance de la qualité |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|---|---|---|

| Commentaires généraux |
|---|
| Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des médicaments (aucun), de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements), des effets personnels et des espaces de rangement.<br>Observation de la collation fournie par les parents. |

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 novembre 2023 — Date

original signé par
Tina Marquis — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 novembre 2023 — Date